MAIRIE DE PARIS

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
Sous- Direction du développement économique
Bureau du Commerce et du Tourisme

2012 DDEEES 199 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français (AIFF).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association des Inventeurs et Fabricants Français, créée le 8 décembre 1901 et reconnue d'utilité publique le 21 avril 1912, regroupe les personnes qualifiées d'inventeurs par le dépôt d'un brevet ou d'un titre de Propriété Industrielle et/ou Intellectuelle. Elle a pour objet de permettre à ses membres de mieux défendre leurs droits (brevets, marques, modèles, cessions, concessions de licence ou de franchise et protection contre la contrefaçon), de présenter et de soutenir leur travail auprès des autorités publiques et privées. L'association, présidée par M. Gérard DOREY, a son siège social, 12, rue Beccaria à Paris 12e.

L'association des Inventeurs et Fabricants Français organise chaque année – en France ou à l'étranger - le Concours Lépine, qui se présente sous la forme d'un ensemble de concours locaux. En outre, elle publie une revue bimestrielle « Invention magazine ».

Au titre du concours Lépine, l'Association des Inventeurs Fabricants Français a organisé cinq grandes manifestations en 2012 : le 51ème salon du Jouet et du Jeu qui a eu lieu en janvier à la Grande Halle de la Villette, la 111ème édition du Concours international Lépine de Paris qui s'est tenu pendant la Foire de Paris en avril et mai derniers, le Salon des Jeunes Inventeurs et Créateurs de Monts en Touraine, le Concours Lépine régional de Strasbourg, et enfin la 3ème édition du Salon International de Taipei en septembre.

En 2012 et sur l'ensemble de ces salons Concours Lépine, l'AIFF est amenée à récompenser environ 2000 inventeurs étrangers et français avec les plus hautes distinctions de l'Etat et des organismes associées comme OSEO et l'INPI.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les activités de L'association des Inventeurs et Fabricants Français, je vous propose, mes Chers Collègues, de lui accorder à titre de soutien pour l'organisation du Concours Lépine, une subvention à hauteur de 2 000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEEES 199 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français (AIFF).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du..... par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français,

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français – domiciliée 12 rue Beccaria à Paris 12e - à titre de soutien pour la réalisation du Concours Lépine (dossier 2012_04840 ; Tiers n° D00449n ; délibération 2012-DDEEES-199 , n° Simpa 119281).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée fonction 90, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF 55003) du budget de fonctionnement 2012 et suivants de la Ville de Paris.